

Rapporteur : Monsieur Mohamed BEN -EMBAREK

OBJET : Jeunesse - Attribution de bourses « mobilité internationale »

Mesdames, Messieurs,

La commune de Châtellerault soutient les jeunes à travers différents dispositifs pour la réalisation de leurs projets. Elle souhaite également faciliter leurs démarches de mobilité internationale, notamment pour les jeunes issus de familles modestes, qui veulent continuer des études, accéder à un stage ou à une expérience professionnelle, dans le cadre d'un parcours d'insertion et ce, à l'étranger.

A ce titre une demande d'aide a été déposée par Agnès LEVASSEUR. Agée de 29 ans et actuellement en master à l'École Supérieur du Professorat et de l'Éducation de Poitiers, elle a décidé de partir en stage en Équateur dans un lycée français. Cette expérience au sein du lycée Français « La Condamine » à Quito est primordial pour sa formation et nécessaire dans la préparation du nouveau Concours de Recrutement de Professeur des Écoles (CRPE) pour la partie didactique. Agnès Levasseur insiste sur l'importance de s'ouvrir à d'autres cultures et de connaître d'autres peuples pour apprécier la diversité et mieux la faire comprendre. Dans le cadre de la bourse mobilité, elle sollicite une aide au transport de 400€.

* * * * *

VU l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.) indiquant que le conseil municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune

VU les articles L.1115-1 et suivants du C.G.C.T. concernant l'action extérieure des collectivités locales.

VU le règlement du dispositif « mobilité internationale jeunesse » adopté par délibération n° 34 du conseil municipal du 28 novembre 2011,

CONSIDERANT l'intérêt local du dispositif "programme formation mobilité internationale jeunesse" de la commune de Châtellerault,

CONSIDERANT qu'il est opportun de soutenir les jeunes dans leur parcours vers l'emploi, leurs projets de formation et notamment leurs projets de mobilité internationale,

CONSIDERANT que cette jeune remplit les critères d'attribution,

Le conseil municipal, ayant délibéré, décide d'attribuer, dans le cadre des bourses « mobilité internationale jeunesse » 400 € à Agnès LEVASSEUR.

Le montant de la dépense sera imputé sur la ligne budgétaire 048.1/6714/4400

UNANIMITE